

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 94-24 du 02 Février 1994

Portant nomination de Monsieur Ayité Jean Claude KPAKPO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant Règlement sur la rémunération les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Janvier 1994 ;

DECRETE

Article 1er. - Monsieur Ayité Jean Claude KPAKPO est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigéria avec résidence à LAGOS.

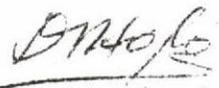
Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Ayité Jean Claude KPAKPO bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

.../...

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 02 Février 1994

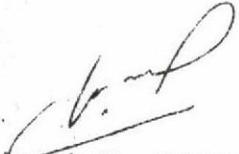
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

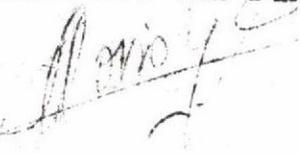
Le Ministre d'Etat,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération,

  
Robert M. DOSSOU

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MAEC-MF 8 AUTRES MINISTERES 17  
SGG 4 ME 2 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 UNB-FASJEP-  
ENA 3 BN- DAN 2 AMBASSADE-BENIN- REPUBLIQUE FEDERALE NIGERIANE 2  
INTERESSE 1 JORB 1.-